

Commune de Molenbeek-Saint-Jean

# Rapport financier des Comptes 2021

Els Maudet

Receveur communal

## TABLE DES MATIERES

Introduction

Partie 1: Les comptes

Partie 2: Les résultats

Partie 3: Pour mémoire - Aide régionale

Partie 4: Analyse des résultats de l'exercice propre

Chapitre 1: Service Ordinaire

- a. Evolution depuis 2014
- b. Ventilation en pourcents par rapport aux rubriques des recettes/dépenses
- c. Comparaison entre le budget et le compte budgétaire 2021
- d. Les recettes
- e. Les dépenses
- f. Impact COVID

Chapitre 2: Service Extraordinaire

- a. Evolution depuis 2014
- b. Ventilation en pourcents par rapport aux rubriques des recettes/dépenses
- c. Comparaison entre le budget et le compte budgétaire 2021
- d. Les recettes
- e. Les dépenses

Partie 5: Prélèvements : fonds de réserve et provisions risques et charges

Partie 6: Les opérations effectuées en 2021

Partie 7: Trésorerie

Partie 8 : Conseils

Partie 9: Terminologie

## Introduction

Le rapport financier des comptes 2021 exposera tout d'abord les différents résultats de l'exercice 2021, ainsi que leur évolution au cours des dernières années. Ensuite, il analysera les résultats de l'exercice propre, tant pour le service ordinaire que pour le service extraordinaire. Enfin sur base des différents constats, il se conclura par des conseils.

## Partie 1 : Les comptes

Les comptes sont constitués de :

- Compte budgétaire: service ordinaire et service extraordinaire
- Bilan (situation patrimoniale) et compte de résultats
- Annexes relatives aux rubriques du bilan et compte de résultats
- Annexes:
  - Balance des comptes généraux
  - Balance des comptes particuliers
  - Détails des comptes de régularisation et d'attente
  - Ratios
  - Liste des crédits budgétaires et engagements à reporter (Formulaire T 3)
  - Liste des non-valeurs et irrécouvrables
  - Droits et engagements hors bilan
  - Règles d'évaluation et statistiques
  - Annexes :
    - Liste des travaux
    - Etat des lieux des emprunts
    - Subsidés
    - Pensions
    - Créances à recouvrer

- Article 60§7
- Analyse impact Covid-19
- Informations à joindre en matière de marchés publics et de contrats de concession
- Fonds de Réserve Ordinaire et Extraordinaire
- Provisions pour Risques et Charges
- Participations

Le compte vérifie et contrôle la réalisation du budget.

## Partie 2 : Les résultats

### Général

Dans un compte, il y a différentes sortes de résultats. Chaque résultat a sa propre signification:

- Résultat budgétaire: droits constatés nets (DCN) moins engagements de dépenses ;
- Résultat comptable: droits constatés nets moins imputations de dépenses ;
- Différence entre les recettes (droits constatés nets) et les dépenses (engagements et imputations): solde positif= BONI et solde négatif= MALI ;
- Exercice propre (Ex Pr): opérations de l'exercice financier concerné (N) avec opérations de prélèvements fonctionnels ;
- Exercice cumulé (Ex Cum): Propre + Prélèvements + Exercices antérieurs (résultats des exercices jusqu'à l'exercice N – 1 compris) ;
- Différence entre les deux résultats: engagements reportés à l'exercice suivant.

### Conséquence de ces résultats:

- Le résultat budgétaire cumulé 2021 remplacera par voie de modification budgétaire le résultat présumé au budget 2022.
- Le résultat comptable cumulé 2021 sera constaté et imputé aux comptes 2022 avant sa clôture.

Une liste terminologique se trouve à la fin du rapport financier.

## Les résultats des comptes 2021

Exercice propre (les prélèvements fonctionnels y compris):

Pour comparer le compte avec le budget, les chiffres de l'exercice propre sont ici d'abord exposés.

RESULTAT EXERCICE PROPRE		
	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
DCN	208.167.460,68	19.765.649,55
- ENG	197.493.232,04	19.011.821,77
<b>Subtotal</b>	<b>10.674.228,64</b>	<b>753.827,78</b>
prélèvements fonctionnels Recettes	2.731.283,17	7.747.694,42
prélèvements fonctionnels Dépenses	-8.274.346,08	-6.077.682,24
<b>RESULTAT BUDG Ex Pr</b>	<b>5.131.165,73</b>	<b>2.423.839,96</b>
DCN	208.167.460,68	19.765.649,55
- IMP	196.184.967,04	5.190.790,06
<b>Subtotal</b>	<b>11.982.493,64</b>	<b>14.574.859,49</b>
prélèvements fonctionnels Recettes	2.731.283,17	7.747.694,42
prélèvements fonctionnels Dépenses	-8.274.346,08	-6.077.682,24
<b>RESULTAT COMPT Ex Pr</b>	<b>6.439.430,73</b>	<b>16.244.871,67</b>

Exercice cumulé :

RESULTAT EXERCICE CUMULE	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
DCN	215.536.861,18	91.444.439,85
- ENG	210.733.434,11	80.657.612,49
<b>RESULTAT BUDG Ex Cum</b>	<b>4.803.427,07</b>	<b>10.786.827,36</b>
DCN	215.536.861,18	91.444.439,85
- IMP	208.173.012,82	30.202.192,40
<b>RESULTAT COMPT Ex Cum</b>	<b>7.363.848,36</b>	<b>61.242.247,45</b>
ENG à REPORTER	2.560.421,29	50.455.420,09

Comme écrit plus haut, les résultats de l'exercice cumulé vont influencer le budget et le compte de l'année N+1 :

Le résultat budgétaire cumulé du service ordinaire est de 4.803.427,07 euro.

Le résultat comptable cumulé du service ordinaire est de 7.363.848,36 euro.

Le résultat budgétaire cumulé du service extraordinaire est de 10.786.827,36 euro.

Le résultat comptable cumulé du service extraordinaire est de 61.242.247,45 euro.

### Partie 3 : Pour mémoire -Aide régionale

La commune a signé un contrat en 2015 avec la Région de Bruxelles-Capitale. La commune et le CPAS ont élaboré un plan financier afin de rectifier l'évolution budgétaire. En contrepartie, la commune a perçu des versements en 2015 et 2016 sous forme d'emprunts pour apurer le déficit des comptes 2014 et 2015.

Tant que la commune et le CPAS respectent le plan financier, ces emprunts sont exonérés de remboursements effectifs, tant en capital qu'en intérêts, tout en étant comptabilisés au service ordinaire.

Synthèse des aides régionales reçues pour le **service ordinaire**:

Numéro emprunt FRBRTC	Montant	DC appartenant au compte
FRBRTC n° 8013	13.400.000 euro	2016
FRBRTC n° 8011	6.200.000 euro	2015
FRBRTC n° 8012	7.500.000 euro	2015
<b>TOTAL</b>	<b>27.100.000 euro</b>	

La commune a contracté 2 emprunts à sa charge pour rectifier les modes de financement des **services extraordinaires** précédents:

Numéro emprunt BELFIUS	Montant	DC appartenant au compte
Emprunt n° 2272	20.787.900 euro	2016
Emprunt n° 2220	15.000.000 euro	2015
<b>TOTAL</b>	<b>35.787.900 euro</b>	

## Partie 4: Analyse des résultats de l'exercice propre

### Chapitre 1: Exercice propre du service ordinaire

#### a. Evolution depuis 2014

ORDINAIRE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RESULTAT EXERCICE PROPRE								
DCN	148.640.812,69	150.964.889,12	163.503.727,31	184.701.099,54	178.303.802,65	182.964.607,89	182.759.996,18	208.167.460,68
- ENG	162.413.805,98	162.661.013,03	161.768.293,36	167.644.673,01	172.258.312,93	182.309.970,37	190.532.972,72	197.493.232,04
TOTAL hors prélèvements	-13.772.993,29	-11.696.123,91	1.735.433,95	17.056.426,53	6.045.489,72	654.637,52	-7.772.976,54	10.674.228,64
+ prélèvements funct	-	-	-991.562,62	-6.835.527,08	-483.183,95	-667.730,01	891.097,12	-5.543.062,91
<b>RESULTAT BUDG Ex Pr</b>	<b>-13.772.993,29</b>	<b>-11.696.123,91</b>	<b>743.871,33</b>	<b>10.220.899,45</b>	<b>5.562.305,77</b>	<b>-13.092,49</b>	<b>-6.881.879,42</b>	<b>5.131.165,73</b>
DCN	148.640.812,69	150.964.889,12	163.503.727,31	184.701.099,54	178.303.802,65	182.964.607,89	182.759.996,18	208.167.460,68
- IMP	161.349.635,85	162.000.759,13	161.224.799,35	167.189.644,32	171.633.994,93	180.331.331,00	189.414.436,93	196.184.967,04
TOTAL	-12.708.823,16	-11.035.870,01	2.278.927,96	17.511.455,22	6.669.807,72	2.633.276,89	-6.654.440,75	11.982.493,64
+ prélèvements funct	-	-	-991.562,62	-6.835.527,08	-483.183,95	-667.730,01	891.097,12	-5.543.062,91
<b>RESULTAT COMPT Ex Pr</b>	<b>-12.708.823,16</b>	<b>-11.035.870,01</b>	<b>1.287.365,34</b>	<b>10.675.928,14</b>	<b>6.186.623,77</b>	<b>1.965.546,88</b>	<b>-5.763.343,63</b>	<b>6.439.430,73</b>

b. Ventilation en pourcents par rapport aux rubriques des recettes/dépenses

ORDINAIRE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Recettes</b>								
Prestations	5,36	5,06	4,93	4,09	5,89	5,17	5,27	5,80
Transferts	92,43	93,05	93,22	92,61	92,52	93,29	93,18	92,80
Dette	2,21	1,89	1,85	3,30	1,59	1,54	1,55	1,39
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>Dépenses</b>								
Personnel	49,88	48,35	48,56	48,02	47,95	47,70	47,88	49,14
Fonctionnement	6,52	6,06	6,57	6,61	7,22	7,07	7,06	7,11
Transferts	36,63	38,45	36,77	36,25	35,09	35,81	35,58	33,86
Dette	6,98	7,15	8,10	9,12	9,74	9,42	9,48	9,89
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

c. Comparaison entre le budget et le compte budgétaire 2021

ORDINAIRE	B 2021 (MB 5)	C 2021	Réalisation %	Différence
<b>Recettes</b>				
Prestations	10.817.400,00	12.077.303,99	111,65	1.259.903,99
Transferts	185.008.141,85	193.188.305,04	104,42	8.180.163,19
Dettes	2.814.100,00	2.901.851,65	103,12	87.751,65
TOTAL	198.639.641,85	208.167.460,68	104,80	9.527.818,83
<b>Dépenses</b>				
Personnel	95.527.287,06	97.057.657,38	101,60	1.530.370,32
Fonctionnement	15.448.850,54	14.034.801,55	90,85	-1.414.048,99
Transferts	66.983.654,97	66.861.486,09	99,82	-122.168,88
Dettes	19.660.993,00	19.539.287,02	99,38	-121.705,98
TOTAL	197.620.785,57	197.493.232,04	99,94	-127.553,53

d. Les recettes

Les recettes sont plus élevées que les estimations budgétaires.

Les recettes de Prestations vont être analysées ci-dessous, ensuite celles des Transferts et des celles de la Dette.

*Prestations:*

PRESTATIONS	2019	2020	B 2021	2021	Taux de réalisation C/B
Recettes de stationnement (depuis 2018 TFT à Prestations)	1.363.539,78	1.939.791,29	1.600.000,00	3.680.356,26	230,02
Crèches-redevances à charges des parents	316.095,95	159.263,26	325.000,00	226.850,08	69,80
Produits de la location mobilière relative à la fonction	100,5	70.000,00	1.745,00	130.134,67	7457,57
Locations et concessions du patrimoine immobilier	3.150.534,29	3.054.101,26	3.230.000,00	3.159.758,38	97,83
Redevances pour utilisation du réseau de canalisations	2.677.261,22	2.573.811,04	2.691.750,00	2.213.629,19	82,24
Frais scolaires - Intervention des parents	936.823,55	515.320,34	522.000,00	366.723,73	70,25
Produits et récupérations divers relatifs à la fonction	930.483,53	1.243.073,70	1.750.180,00	1.589.330,63	90,81

Concernant les recettes de stationnement (4240/161-01) : Le chiffre dans les comptes 2021 est basé sur le DCN de Parking Brussels. Les DC à partir du début du contrat avec Parking Brussels en 2015 sont les suivants :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes du stationnement (depuis 2018 TFT à Prestations)	1.196.193,32	1.441.283,80	1.667.958,22	2.142.842,52	1.363.539,78	1.939.791,29	3.680.356,26

Le tableau suivant projette les DC ouverts concernant Parking Brussels:

Exercice	N° DC	Art budget	A percevoir	Non-Valeur
2021	2689	4240/161-01	2.831.247,46	-
2020	2704	4240/161-01	1.464.302,39	-
2019	3754	4240/161-01	640.633,55	49.409,73
2018	4193	4240/161-01	1.028.141,21	-
2017	3836	4240/465-48	736.630,40	161.606,95
2016	4377	4240/465-48	668.838,39	225.377,93
		TOTAL	7.369.793,40	436.394,61

Concernant les recettes des “produits de la location mobilière relative à la fonction” (voir code économique 161-03), il y a eu aux comptes 2021, des recettes concernant “exécution du marché public de fournitures relatif à la livraison, l’installation et l’entretien de mobilier urbain” (CLEAR CHANNEL BELGIUM).

Les montants des droits constatés concernant les “frais scolaires – interventions des parents” : les transports scolaires (voir code économique 161-07), les classes de plein air (voir code économique 161-10) et pour les garderies (voir code économique 161-09) sont inférieurs à ce qui était prévu au budget, cependant les repas scolaires (voir compte économique 161-08) sont supérieurs.

*Transferts:*

*Les taxes additionnelles:*

Taxes additionnelles		2016	2017	2018	2019	2020	2021
0400/371-01	Précompte immobilier (par Brussels Fiscalité depuis 2018)	31.776.175,92	38.885.129,74	35.182.816,52	37.296.474,52	37.162.241,37	38.329.671,84
0400/372-01	Impot des personnes physiques	12.067.682,16	10.233.616,96	11.354.193,76	10.522.783,08	10.331.204,22	9.935.400,74
0400/373-01	Automobiles (par Brussels Fiscalité depuis 2020)	541.556,11	551.447,65	540.461,09	508.581,03	581.249,72	481.036,25
0400/374-01	City tax (par Brussels Fiscalité)		53.829,80	53.829,36	635.411,81	-	53.829,38
		44.385.414,19	49.724.024,15	47.131.300,73	48.963.250,44	48.074.695,31	48.799.938,21

Concernant l’IPP, les DC ont, entre-temps, tous été soldés (courrier de décompte reçu le 19.05.2022 du SPF Finances). Les droits reportés pour l’IPP en 2021 totalisent un montant de 4.252.510,77 euro.

Concernant Automobiles, le DC de 2020 reste ouvert pour un montant de 94.436,73 euro et les DC de 2021 restent ouverts pour un montant de 177.024,01 euro.

City tax, le DC en 2021 est d’un montant de 53.829,38 euro et a été totalement perçu.

Le montant repris aux comptes 2021 concernant le précompte immobilier (PRI), représente le total des 4 DC : 'avant 2018', 'PRI 2018', 'PRI 2020' et le DC pour 'PRI 2021'. Voir en plus les explications concernant « les provisions risque et charges » dans la partie 5 « Les opérations effectuées en 2021 ».

Le résumé des DC à partir de l'exercice 2018 se présente comme suit :

	PRI - Région	DCN	Montant perçu	NV	Montant à percevoir
Compte 2018	PRI 2018 solde	12.832.533,63	10.655.338,07	508.632,88	1.668.562,68
	PRI 2018	22.350.282,89	22.350.282,89	-	-
	TOTAL	35.182.816,52	33.005.620,96	508.632,88	<b>1.668.562,68</b>
Compte 2019	PRI AVANT 2018 lettre 27,01,2020	69.138,31	69.138,31	-	-
	PRI AVANT 2018	175.235,29	175.235,29	-	-
	PRI 2018 - lettre Bxl Fisc 27,01,2020	1.969.335,98	1.969.335,98	-	-
	PRI 2019 - lettre Bxl Fisc 27,01,2020	35.082.764,94	33.320.684,24	65.293,16	1.696.787,54
	TOTAL	37.296.474,52	35.534.393,82	65.293,16	<b>1.696.787,54</b>
Compte 2020	PRI avant 2018 - lettre bxl fis	393.827,30	393.827,30	-	-
	PRI 2019 - lettre bxl fis 14,01,2021	627.661,81	627.661,81	-	-
	PRI 2020 - lettre bxl fis	36.140.752,26	34.102.256,16	-	2.038.496,10
	TOTAL	37.162.241,37	35.123.745,27	-	<b>2.038.496,10</b>
Compte 2021	PRI lettre 21,01,2022 - PRI avant 2018	245.910,92	245.910,92	-	-
	PRI lettre 21,01,2022 - PRI 2020	431.405,70	-	-	431.405,70
	PRI lettre 21,01,2022 - PRI 2018	227.038,16	-	-	227.038,16
	PRI 2021	37.425.317,06	28.542.286,28	-	8.883.030,78
	TOTAL	38.329.671,84	28.788.197,20	-	<b>9.541.474,64</b>
				<b>TOTAL</b>	<b>14.945.320,96</b>

*Taxes communales + sanctions administratives :*

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>B 2021</b>	<b>2021</b>
Taxes communales	6.331.717,73	5.425.700,52	<b>7.353.000,00</b>	<b>6.628.987,10</b>
Compensation fiscale (0400/465)	3.050.126,00	3.220.435,15	<b>3.166.606,00</b>	<b>3.229.937,88</b>
Sanctions administratives ( 0400/380)	825.020,00	802.639,00	<b>1.000.025,00</b>	<b>690.212,21</b>

Différents rôles de taxes concernant l'exercice d'imposition 2021 seront établis dans le compte 2022 vu qu'ils n'ont pas été établis en 2021 mais au plus tard le 30.06.2022 (la date limite comme la loi le prescrit) : Taxe sur les immeubles inoccupés, Taxe sur les locaux affectés à l'accomplissement d'actes de commerce, Taxe sur les terrasses, Taxes sur les imprimés publicitaires...

Synthèse du nombre des dossiers des sanctions administratives :

	<b>TOTAL</b>	<b>PV Roulage</b>	<b>SAC</b>
<b>2017</b>	15.057	11.453	3.604
<b>2018</b>	11.676	8.822	2.854
<b>2019</b>	12.240	10.694	1.546
<b>2020</b>	10.820	8.118	2.702
<b>2021</b>	9.168	8.465	703

*Contribution à charge de l'autorité supérieure du personnel enseignant (code 461-01):*

2019	2020	B 2021	2021
28.797.653,44	29.722.162,69	28.800.000,00	31.447.076,09

*Concerne les codes économiques 465-xx, 461-01 et 466-xx*

Le plus grand écart positif entre le budget et le compte se retrouve dans le code économique '465-xx' -Autres contributions spécifiques de l'autorité supérieure - pour un montant d'environ 6.700.000 euro.

De plus, on constate des écarts positifs d'environ 2.600.000 euro au '461-01' (Contributions de l'autorité supérieure dans les traitements -pour mémoire), et d'environ 2.300.000 euro au '466-xx' (DAS - Dispositif d'accrochage scolaire 2021 -2024).

***Dettes:***

Les recettes qui proviennent de dettes sont les suivantes :

	2019	2020	2021
Dividendes intercomm secteur gaz	1.552.069,63	1.597.015,87	1.610.690,09
Dividendes intercomm secteur d'électricité	1.201.261,03	1.205.825,05	1.231.529,96

## e. Les dépenses

### Personnel: évolution depuis 2013

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	B 2021	2021
Personnel communal	58.198.643	58.189.172	54.237.911	53.270.533	53.739.907	55.434.643	58.155.404	61.512.577,24	66.019.437,84	65.610.581,29
Personnel enseignant (111-11)	22.551.890	22.815.000	24.405.757	25.276.646	26.755.433	27.161.835	28.797.653	29.720.790,17	29.507.849,22	31.447.076,09
Total Personnel	80.750.533	81.004.172	78.643.668	78.547.179	80.495.340	82.596.478	86.953.057	91.233.367,41	95.527.287,06	97.057.657,38
TOTAL Dépenses 000/73	151.753.692	162.413.806	162.661.013	161.768.293	167.644.673	172.258.313	182.337.470	190.532.972,72	197.620.785,57	197.493.232,04
pers comm Compte/(total D-pers eins) %	45,04	41,68	39,23	39,03	38,14	38,21	37,88	38,25	39,27	39,51

Concernant le personnel communal, le compte réalise 99,38% du budget.

Concernant les dépenses du personnel enseignant, il y a un écart entre le budget et le compte qui en principe aurait dû être neutralisé par les recettes (461-01).

La dépense concernant le personnel à charge de la commune représente 39,51% de la dépense ordinaire totale des frais du compte 2021.

*Fonctionnement:*

	2019	2020	B 2021	2021
Fonctionnement	12.925.099,15	13.451.659,72	15.448.850,54	14.034.801,55

Le taux de réalisation du compte sur la prévision du budget n'est que de 91 %. Un solde de 1.414.048,99 euro est non utilisé.

Les frais de Fonctionnement représentent 7,10 % du total des dépenses ordinaires qui sont en diminution par rapport à l'année 2018 (7,22%) et une stagnation par rapport à l'année 2019 (7,07%) et 2020 (7,06%).

*Transferts:*

Les non-valeurs et les irrécouvrables ont été effectués pour un montant total de 1.387.238,78 euro. Evolution depuis 2015 :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Non valeur et irrécouvrables	1.298.150,20	1.628.357,74	3.067.635,22	1.437.965,15	1.759.188,14	4.263.267,14	1.387.238,78

Pour mémoire, une correction a été faite en 2020 à l'article budgétaire 3000/465-08 à la suite d'une opération neutre qui a été réalisée pour un montant de 1.350.248,66 euro (dans la partie Dépense et Recette). Les autres non-valeurs concernent parking Brussels (436.394 euro), taxes communales (944.635 euro) et le PRI 2018 (508.632 euro); le solde est pour un montant de 1.023.355 euro.

La situation pour les comptes 2021 s'explique comme suit :

	2021
Taxe	923.741,97
PRI 2019 - lettre 21,01,2022	65.293,16
9301/301-01	100.700,18
7627/301-01	79.627,40
Reste:	217.876,07
	1.387.238,78

Evolution des dotations depuis 2016:

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CPAS/OCMW	25.830.641,00	26.301.720,00	27.087.034,02	28.105.151,00	29.163.132,00	30.786.658,05
Zone de Police/Politiezone	20.844.626,00	21.469.965,00	20.197.981,00	20.948.600,60	22.064.374,10	22.276.104,07
ASBL MOVE (LES)/VZW MOVE (BSU)	2.199.270,00	2.150.682,00	2.114.800,00	2.137.850,00	2.140.340,00	2.140.339,93
ASBL MOVE (LES) cofinancement/VZW MOVE (BSU) cofinanciering	1.055.945,00	1.039.988,53	1.208.308,00	1.805.802,00	1.503.202,00	1.864.724,52
ASBL MOVE (LES) ACCROCHAGE SCOLAIRE	306.325,00	320.194,00	332.387,00	553.000,00	553.000,00	621.043,27
ASBL Molenbeek Sports/VZW Molenbeek Sport	1.095.750,00	1.127.665,00	1.620.442,00	1.562.823,00	1.230.000,00	519.700,00
ASBL/VZW Molenketjes	1.145.000,00	1.205.000,00	1.375.562,00	1.586.746,00	1.590.000,00	1.644.721,59
Fabrique d'Eglises/Kerkfabrieken	157.098,42	200.684,01	213.869,07	142.482,83	323.118,72	240.246,27

**Dette**

Les emprunts à long terme à charge de la commune représentent 77,05% des dépenses de la Dette:

	2018	2019	2020	2021
Charge communale (211+911)	16.237.793,04	16.771.157,14	17.517.483,57	19.002.210,03
Charge communale sans FRBRTC	13.022.371,26	13.171.294,90	13.691.892,90	15.055.859,54
Charge FRBRTC	3.215.421,78	3.599.862,34	3.825.590,67	3.946.350,49
Charge remboursée par l'autorité supérieure (212 +912)	333.829,06	357.242,38	427.109,48	426.512,94

#### f. Impact COVID

L'impact Covid sur les Comptes 2021 est estimé à un boni de 169.255,12 €. Le solde positif qui s'explique entre autres par le fait que certaines dépenses liées aux centres ont été ou seront engagées en 2022.

Il se répartit comme suit :

	2020	2021
Recettes en moins	2.905.774,57	539.106,29
Dépenses en plus	928.765,25	2.536.454,45
Dépenses en moins	798.142,53	210.000,00
Recette en plus	418.526,99	3.034.815,86
Total	- 2.617.870,30	169.255,12

Se retrouvent notamment dans :

- Recettes en moins : 539.106 euro (dotation art 46bis Loi du 12.01.1989), taxes, IPP,...
- Dépenses en plus : prestations de personnel supplémentaires, ...
- Dépenses en moins : Fonctionnement technique : Enseignement fondamental
- Recettes en plus : les subsides.

## Chapitre 2: Exercice propre du service extraordinaire

### a. Evolution depuis 2014

EXTRAORDINAIRE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>RESULTAT EXERCICE PROPRE</b>								
DCN	11.001.754,81	65.636.928,99	63.618.473,39	32.289.480,59	23.890.693,35	42.773.845,18	26.249.559,84	19.765.649,55
- ENG	38.710.053,29	30.776.879,95	19.664.331,66	21.982.352,78	24.260.993,75	40.222.522,15	32.848.185,78	19.011.821,77
TOTAL hors prélèvements	-27.708.298,48	34.860.049,04	43.954.141,73	10.307.127,81	-370.300,40	2.551.323,03	-6.598.625,94	753.827,78
+ prélèvements funct	-	-13.700.000,00	3.220.341,91	2.617.456,50	11.383.057,10	18.041.640,13	3.753.903,49	7.747.694,42
	-	-	-26.868.934,00	-10.767.708,34	-3.738.734,91	-25.943.772,07	-950.616,08	-6.077.682,24
<b>RESULTAT BUDG Ex Pr</b>	<b>-27.708.298,48</b>	<b>21.160.049,04</b>	<b>20.305.549,64</b>	<b>2.156.875,97</b>	<b>7.274.021,79</b>	<b>-5.350.808,91</b>	<b>-3.795.338,53</b>	<b>2.423.839,96</b>
DCN	11.001.754,81	65.636.928,99	63.618.473,39	32.289.480,59	23.890.693,35	42.773.845,18	26.249.559,84	19.765.649,55
- IMP	16.884.971,81	16.171.337,95	3.080.218,43	4.252.493,94	5.670.372,76	5.116.426,46	13.399.068,45	5.190.790,06
TOTAL	-5.883.217,00	49.465.591,04	60.538.254,96	28.036.986,65	18.220.320,59	37.657.418,72	12.850.491,39	14.574.859,49
+ prélèvements funct	-	-13.700.000,00	3.220.341,91	2.617.456,50	11.383.057,10	18.041.640,13	3.753.903,49	7.747.694,42
	-	-	-26.868.934,00	-10.767.708,34	-3.738.734,91	-25.943.772,07	-950.616,08	-6.077.682,24
<b>RESULTAT COMPT Ex Pr</b>	<b>-5.883.217,00</b>	<b>35.765.591,04</b>	<b>36.889.662,87</b>	<b>19.886.734,81</b>	<b>25.864.642,78</b>	<b>29.755.286,78</b>	<b>15.653.778,80</b>	<b>16.244.871,67</b>

b. Ventilation en pourcents par rapport aux rubriques des recettes/dépenses

EXTRAORDINAIRE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Recettes</b>								
Transferts	19,83	37,33	32,62	55,98	27,10	36,71	12,27	45,32
Investissements	0,00	0,45	0,45	7,72	2,26	0,12	0,36	0,00
Dette	80,17	62,23	66,93	36,30	70,64	63,17	87,37	54,68
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>Dépenses</b>								
Transferts	0,43	22,18	1,03	3,32	0,16	4,78	0,97	2,83
Investissements	60,82	77,82	98,97	96,68	99,84	94,39	69,46	97,17
Dette	38,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,82	29,57	0,00
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

c. Comparaison entre le budget et le compte 2021

EXTRAORDINAIRE	B 2021 (MB 5)	C 2021	Réalisation %	Différence
<b>Recettes</b>				
Transferts	3.356.680,54	8.956.974,31	266,84	5.600.293,77
Investissements	-	-	-	-
Dette	15.040.404,25	10.808.675,24	71,86	-4.231.729,01
TOTAL	<b>18.397.084,79</b>	<b>19.765.649,55</b>	107,44	1.368.564,76
<b>Dépenses</b>				
Transferts	244.761,06	537.606,03	219,65	292.844,97
Investissements	29.086.856,64	18.474.215,74	63,51	-10.612.640,90
Dette	125.107,00	-	-	-125.107,00
TOTAL	<b>29.456.724,70</b>	<b>19.011.821,77</b>	64,54	-10.444.902,93

#### d. Les recettes

##### *Transferts*

On remarque directement qu'il y a eu plus de recettes de Transferts réalisées que prévues au budget et se trouvant entre autres aux articles budgétaires suivants :

4210/664-51	DIDU - Projet d'invest pour l'amélioration de la sécu routière en voiries communales en 2021	68.268,00
	DIDU - PTI 2019-2021 : Dotation Triennale d'Investissement	1.908.519,20
9301/665-52	DIDU - CQ durable Cinéma Bellevue - Construct immeuble mixte Chee de Gand 39 et Comte Flandre 1	100.000,00
	DIDU - Contrat de Rénovation Urbaine 3 - B.6 Place BEEKANT	2.330.719,52
	DIDU - Contrat de Rénovation Urbaine 1 - Citroen-Vergote	225.000,00
9303/665-52	DIDU - Contrat Ecole Toots Thielemans - Projet d'investissement	258.297,00
9304/665-52	Poitique de la Ville Phasing OUT 2017 - Solde subsid Investissements / complément DC 916/2017	28.816,30
	Poitique de la Ville Phasing OUT 2017 - Solde subsid Investissements / complément DC 916/2017	28.895,27
	Poitique de la Ville Phasing OUT 2018 - Solde subsid Investissements / complément DC 4059/2017	31.733,39
	DIDU - Politique de la Ville 2021 - 2025 - extra	3.298.707,34

##### *Investissements*

Ni budgétisé ni comptabilisé.

##### *Dettes*

La commune n'emprunte que ce qui est nécessaire pour couvrir les investissements réellement engagés en 2021.

	B 2021	2021
Emprunts à charge de la commune DC	15.040.404,25	10.808.675,24

## e. Les dépenses

### Transferts

Les non-valeurs pour un montant total de 292.865,78 euro et les dédommagements pour un montant total de 244.740,25 euro :

Ex.	Article	Montant	Libellé	Sur DC n° / année	Tiers
2021	4210/615-52	145,69	Bouvier rue du - Plan trienal 2013/2015 - projet 9	4667/2016	-
2021	7640/615-52	25.545,52	PTI Sportif 2018-2020 - Projet n°9 : Complexe sportif Sippelberg - Rempl terrain synthétique football	1949/2019	-
		28.356,47	PTI Sportif 2018-2020 - Projet n°9 : Complexe sportif Sippelberg - Cplt au DC 1949/2019	2632/2020	-
2021	9301/615-52	6.550,50	CQ Durable "Autour du Parc de l'Ouest" - évaluation	4071/2017	-
		232.267,60	CQ Léopold -solde acquisition Charbonnage 86	7922/2013	-
2021	9304/512-55	239.926,84	dédommagement EO aux entreprises - DIDU-Tazieaux 6-8	CE/2021/12/23/B/118	Gillion construct
		4.813,41	dédommagement EO aux entreprises - DIDU-Jugement tribunal de première instance - Tazieaux 6-8	CE/2021/09/09/B/039	SPF FINANCES

### Investissements

La réalisation des investissements par rapport au budget s'élève à :

Année	%
2016	58,67
2017	76,39
2018	53,07
2019	79,44
2020	93,86
2021	64,54

### Dette

Ni budgétisé ni comptabilisé.

## Partie 5: Prélèvements : fonds de réserves (FDR) et provisions risques et charges (PRC)

Pour que les résultats budgétaires propres et cumulés soient réalistes :

- des fonds de réserves ont été créés pour les projets démarrés durant l'exercice courant: la partie du subside qui ne couvre pas les dépenses de l'exercice est transférée vers un FDR pour couvrir les dépenses des exercices suivants ;
- les provisions pour risques et charges ont été créés dans le but de couvrir d'éventuels droits constatés non perçus aux codes fonctionnels concernés.

Il s'agit d'une technique budgétaire via des prélèvements.

La différence entre le budget et les comptes 2021 se retrouvent également dans prélèvements à travers les anciens et les nouveaux fonds de réserve et provisions risques et charges mouvementés (voir annexe).

### 1. Service ordinaire :

#### a. Fonds de réserve

Les nouveaux fonds de réserve sont :

- Politique de la Ville 2021 – 2025 (4.181.707 euro) ;
- DAS - Dispositif d'accrochage scolaire 2021 -2024 (1.889.867 euro) ;
- Soutien politique Enseignement néerlandophone (16.131 euro);
- Cours d'été 2021 (103.400 euro) ;
- Egalité des chances-Projet inclusion des personnes en situation de handicap (27.000 euro).

#### b. Provisions risque et charges

Vu les instructions dans la circulaire du 08.02.2022 relative à la clôture des comptes communaux de l'exercice 2021, une « provisions risque et charges » a été créé : PRI 2021 (1.309.886 euros - prélèvement fonctionnel).

Vu les instructions et informations complémentaires à la circulaire 2022/01 du 08.02.2022 relative à la clôture des comptes communaux de l'exercice 2021, une reprise des provisions du FDR « PRI 2019 » a été exécuté pour un montant de 594.530,79 euro - prélèvement fonctionnel (040/998-02).

c. Comparaison entre le budget et le compte 2021

ORDINAIRE	B 2021 (MB 5)	C 2021
Prestations	10.817.400,00	12.077.303,99
Transferts	156.208.141,85	161.741.228,95
Dette	2.814.100,00	2.901.851,65
Prélèvements	1.257.030,00	2.731.283,17
Subtotal	171.096.671,85	179.451.667,76
Enseign subs (461-01)	28.800.000,00	31.447.076,09
<b>Recettes</b>	<b>199.896.671,85</b>	<b>210.898.743,85</b>
Personnel	66.019.437,84	65.610.581,29
Fonctionnement	15.448.850,54	14.034.801,55
Transferts	66.983.654,97	66.861.486,09
Dette	19.660.993,00	19.539.287,02
Prélèvements	206.568,00	8.274.346,08
Subtotal	168.319.504,35	174.320.502,03
Enseign subs (111-11)	29.507.849,22	31.447.076,09
<b>Dépenses</b>	<b>197.827.353,57</b>	<b>205.767.578,12</b>
<b>RESULTAT EX PROPRE</b>	<b>2.069.318,28</b>	<b>5.131.165,73</b>
RESULTAT EX ANTERIEURS	-1.873.886,12	-1.718.004,85
Prélèvements Recettes	5.908.500,00	4.198.838,73
Prélèvements Dépenses	4.000.000,00	2.808.572,54
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>2.103.932,16</b>	<b>4.803.427,07</b>

2. Service extraordinaire :

a. Fonds de réserve

Les nouveaux fonds de réserve sont :

- Politique de la Ville 2021-2025 (2.679.136 euro);
- Contrat Quartier Durable Etangs-Noirs (906 euro);
- Equipement ICT personnel enseignant NED (80.755 euro);

b. Comparaison entre le budget et le compte 2021

EXTRAORDINAIRE	B 2021 (MB 5)	C 2021
Transferts	3.356.680,54	8.956.974,31
Investissements	-	-
Dette	15.040.404,25	10.808.675,24
Subtotal	18.397.084,79	19.765.649,55
Prélèvements	13.213.380,95	7.747.694,42
<b>Recettes</b>	<b>31.610.465,74</b>	<b>27.513.343,97</b>
Transferts	244.761,06	537.606,03
Investissements	29.086.856,64	18.474.215,74
Dette	125.107,00	-
Subtotal	29.456.724,70	19.011.821,77
Prélèvements	-	6.077.682,24
<b>Dépenses</b>	<b>29.456.724,70</b>	<b>25.089.504,01</b>
<b>RESULTAT EX PROPRE</b>	<b>2.153.741,04</b>	<b>2.423.839,96</b>
RESULTAT EX ANTERIEURS	7.775.100,38	8.362.987,40
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>9.928.841,42</b>	<b>10.786.827,36</b>

## Partie 6 : Les opérations effectuées en 2021

### Participation (voir annexe)

Le travail dans cette rubrique se traduit par les recettes et les dépenses afin de mettre les participations conformes aux statuts de chaque entreprise.

### Travaux en cours (voir annexe)

Les travaux en cours ont été traités durant l'année 2021.

### Capital de pension (voir annexe)

Le Capital est entièrement géré en dehors du budget et des comptes.

## Partie 7: La trésorerie

Un emprunt à court terme est nécessaire afin de couvrir les dépenses de la commune.

Il s'agit du préfinancement:

- du service ordinaire en attente des subsides, des taxes additionnelles,...
- du service extraordinaire en attente des subsides, des emprunts de l'année 2021 ...

En date du 31/12/2021, la commune a emprunté à court terme auprès du FRBRTC (BRINFIN) pour un montant de 10.000.000 euros.

Le fait que la commune reçoive des avances PRI et IPP, et que la DCG a été versée dans sa totalité fin mai 2021, aide la commune dans la trésorerie.

En revanche, depuis le 1er janvier 2020, les banques exigent un taux d'intérêt négatif à partir d'un certain montant. Ce montant varie d'une banque à l'autre et est ajusté tout au long de l'année. Cela rend le travail avec le trésor public beaucoup plus compliqué, surtout si l'on ne connaît pas la date exacte à laquelle certains montants (DGC, subventions, ....) sont déposés.

Synthèse depuis 2013:

31-12-13	40.500.000,00
31-12-14	78.500.000,00
31-12-15	65.000.000,00
31-12-16	76.000.000,00
31-12-17	28.000.000,00
31-12-18	19.000.000,00
31-12-19	-
31-12-20	-
31-12-21	10.000.000,00

## Partie 8 : Conseils

Après avoir exposé et analysé les différents résultats, je souhaite mettre en exergue certains constats et préconiser certains ajustements pour les prochains exercices.

### 1. Recettes

En règle générale,

- les recettes ont été sous-budgétisées ;
- Les subsides ne sont pas suffisamment budgétisés ou adaptés via modification budgétaire et provoque un écart conséquent avec les comptes ;

Ordinaire : D'analyser les raisons de la forte diminution du nombre de dossiers de sanctions administratives communales (SAC) ;

Extraordinaire : Le montant d'emprunt a un impact direct avec la consultation des marchés d'emprunts (sur les offres à travers leur coût dans la partie dépense ordinaire N+). Ceci est en lien avec les dépenses extraordinaires – le mode de financements des engagements extraordinaires.

### 2. Dépenses

Ordinaire :

- Les dépenses en personnel enseignant ont été sous-budgétisées et on constate un écart entre les dépenses et les recettes ;
- Analyser les raisons pour le crédit sans emploi des dépenses de fonctionnement (1.414.048,99 euro).

Extraordinaire : d'analyser le faible taux de réalisation des investissements (64%) qui a pour conséquence le paiement d'un surcoût non rentabilisé dépense ordinaire exercice N+ (voir partie recette extraordinaire).

### 3. Prélèvements

Les prélèvements ne sont pas suffisamment budgétisés ou adaptés via modification budgétaire et provoque un écart conséquent avec les comptes et donc les résultats.

## Partie 9: Terminologie

Dans cette partie, certaines notions sont décrites.

### Service Ordinaire

Recettes et dépenses relatives à la gestion journalière ex. recettes des impôts communaux, paiement des dotations, frais de personnel, remboursement des charges de dette (amortissements en capital et intérêts), ...

### Service Extraordinaire

Recettes et dépenses qui influencent durablement le patrimoine et/ou qui ne sont pas récurrentes chaque année (ex. recettes de vente de biens immobiliers, achat d'un bâtiment, matériel de bureau, paiement des subsides d'investissements,...)

### Notions communes aux services ordinaire et extraordinaire:

#### Code fonctionnel

Classification établie légalement des différents domaines de l'action communale: FFF/EEE-NN.  
Par exemple : Impôts-040, Prévention-300, Voirie-421, Crèches-844, Urbanisme-930, etc.

#### Code économique et numéro d'ordre

Classification établie légalement des différents moyens déployés pour mener à bien l'action communale dans un domaine déterminé.

Le code économique FFF/EEE-NN détermine la nature générale du moyen : e.a.111-NN pour les traitements.

Le numéro d'ordre FFF/EEE-NN détaille les moyens : e.a.. 124-08 pour les assurances diverses (vol, responsabilité civile,...), 124-22 pour les frais de voyages scolaires, excursions et classes de plein air, 124-02 pour les fournitures techniques.

La combinaison des codes fonctionnels et économiques sont légalement liés aux comptes de la comptabilité générale : 124-08 lié au 61509, etc.

#### Fonction budgétaire

Se compose du code fonctionnel, du code économique et du numéro d'ordre: FFF/EEE-NN.

Par exemple : centimes additionnels communaux au précompte immobilier sur 040/371-01.

#### Le groupe fonctionnel

Regroupement établi légalement des codes fonctionnels pour la confection des tableaux récapitulatifs des budgets et des comptes.

Analyse « horizontale » des recettes et des dépenses.

Par exemple : le groupe fonctionnel 399-Ordre public et sécurité totalise les recettes et dépenses de la Prévention-300 et de la Zone de police-330.

#### Le groupe économique

Regroupement établi légalement des codes économiques pour la confection des tableaux récapitulatifs des budgets et comptes.

Analyse « verticale » des recettes et des dépenses.

Par exemple : le groupe économique 000/71-Frais de fonctionnement totalise les dépenses 122-04 Droits d'auteurs, 124-02 Fournitures techniques, etc.

**Recettes:** Dans les recettes, la terminologie suivante est utilisée aux services ordinaire et extraordinaire:

- **Droit à recettes** : Document officiel établi par le Collège échevinal et transmis au Receveur communal pour inscription comptable du droit à recette en faveur de la Commune.
- **Droits constatés** : La comptabilisation de ces droits a eu lieu sur base d'un document établi par le Collège échevinal et transmis au Receveur communal, accompagné de ses pièces justificatives et annexes : droit à recette.
- **Droits constatés nets (DCN)** : Créances à charge de tiers en faveur de la Commune (éventuellement diminué, entièrement ou partiellement, par une non-valeur (compétence du Collège) ou par un irrécouvrable (compétence du Receveur communal)).
- **Non-valeur** : Compétence du Collège échevinal - Diminution en tout ou partie d'un droit constaté sur base de nouveaux éléments (e.a. adaptation de la déclaration fiscale, contentieux fiscal).
- **Irrécouvrable** : Compétence du Receveur communal - Le droit constaté demeure régulier et dû, mais il est impossible de l'encaisser effectivement (e.a. faillite ...).

**Dépenses:** Dans les dépenses, la terminologie suivante est utilisée aux services ordinaire et extraordinaire:

- **Engagement définitif** : Compétence du Collège échevinal - Réservation d'un crédit budgétaire disponible en faveur d'un tiers dans le cadre d'une mission ou d'une finalité spécifiques. Est préalable à la dépense.
  - **Imputation** : Compétence du Receveur communal - Dans les limites d'un engagement comptabilisé, des documents officiels transmis par le Collège échevinal (mandat, annexes, déclaration de créance, facture, décisions), le Receveur communal peut comptabiliser définitivement la dépense et payer le tiers, après les contrôles de régularité et selon les moyens de trésorerie disponibles.
  - **Mandat** : Document officiel établi par le Collège échevinal et transmis au Receveur communal avec ses annexes pour imputation et paiement en faveur d'un tiers.
  - **Engagements reportés** : Sont les soldes des engagements non imputés à reporter sur l'exercice suivant. La liste des engagements ouverts à reporter est arrêtée annuellement par le Collège échevinal : le formulaire T.
-